HAUTE
ÉCOLE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE

Formation primaire

Diplôme d'enseignement du degré primaire

Descriptif de la formation

2026-2027

Table des matières

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES 3

1.1. TITRE OBTENU 3
1.2. DURÉE DES ÉTUDES ET CRÉDITS ECTS 3
1.3. LIEUX ET COÛTS DE FORMATION 4
1.4. CONDITIONS D'ADMISSION 4
1.5. INFORMATIONS IMPORTANTES À PROPOS DES LANGUES 6
1.6. CONCOURS D'ENTRÉE 6
1.7. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) 6
1.8. STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'ANNÉE DE FORMATION 7
1.9. CURSUS BILINGUE / BILINGUALER STUDIENGANG 7

2. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES 9

3. PROGRAMME DE FORMATION 11

3.1. PILIERS ET FINALITÉS DE FORMATION 11
3.2. PLAN DE FORMATION 11
3.3. FORMATION ACADÉMIQUE 14
3.4. PRATIQUE PROFESSIONNELLE 14
3.5. CARREFOURS D'INTÉGRATION 16
3.6. FORMATION *À ET PAR* LA RECHERCHE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION 18
3.7. DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE (DEV) 18

La formation pédagogique à l'enseignement primaire à la Haute École Pédagogique BEJUNE comprend 180 crédits. Elle est basée sur une alternance des lieux de formation et une articulation de différents types de savoirs. La formation est jalonnée de périodes de cours à la HEP et de stages au sein des établissements scolaires des trois cantons de l'espace BEJUNE. La flexibilisation de la durée des études est possible depuis 2025.

1. Informations générales et pratiques

1.1. Titre obtenu

Diplôme d'habilitation à l'enseignement du degré primaire (degrés 1 à 8)

Bachelor of Arts in Primary Education

Ce titre étant reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), il est valable dans toute la Suisse.

Il permet l'enseignement des branches dites du tronc commun (français, mathématiques, allemand, sciences humaines et sociales, sciences de la nature) et de trois disciplines optionnelles parmi les quatre suivantes : éducation musicale, activités créatrices visuelles et manuelles, anglais ou éducation physique et sportive.

1.2. Durée des études et crédits ECTS

La formation, à temps plein, se déroule sur six semestres et totalise 180 crédits (ECTS). Elle peut toutefois être réalisée en flexibilisation (temps partiel).

Une FAQ à propos de la flexibilisation de la durée de la formation se trouve en flashant le QR code ou en cliquant sur ce lien.

1.3. Lieux et coûts de formation

La formation se déroule sur les sites de Delémont ou La Chaux-de-Fonds ainsi que dans les établissements scolaires de l'espace BEJUNE. Le lieu de formation est déterminé, en principe, par le domicile de l'étudiant·e ainsi que le nombre de places de formation disponibles.

L'étudiant·e doit s'acquitter d'un émolument de CHF 100 pour l'ouverture du dossier et d'une taxe semestrielle de CHF 500. L'étudiant·e de nationalité étrangère, sans domicile civil en Suisse et dont les parents sont domiciliés à l'étranger, est soumis·e à une taxe semestrielle de CHF 1'000. Le Règlement des taxes donne de plus amples renseignements à ce sujet.

Un montant de CHF 75 par semestre est perçu auprès des étudiant·e·s au titre de contribution aux frais d'études.

En outre, les frais de formation liés aux moyens d'enseignement et aux activités particulières s'élèvent à environ CHF 600 par année d'étude.

Les demandes éventuelles de bourse sont à adresser aux services respectifs du canton de domiciliation.

1.4. Conditions d'admission

Il existe trois voies possibles d'accéder à la formation.

1.4.1. Voie ordinaire d'admission

Plusieurs diplômes permettent un accès direct à la formation primaire :

- Maturité gymnasiale ou titre reconnu comme équivalent ;
- Maturité spécialisée, orientation pédagogique (MSOP) ;

- Certificat d'examen complémentaire de la Commission suisse de maturité à la suite d'une maturité professionnelle ou spécialisée (passerelle Dubs) ;
- Diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP ;
- Titre d'une Haute école suisse, au minimum de niveau bachelor.

Plus d'information en flashant le QR code ou en cliquant sur ce lien, puis en ouvrant l'onglet Conditions d'admission.

1.4.2. Seconde voie (avec examens complémentaires)

L'accès à la formation primaire est également possible pour les titulaires d'un CFC, en complétant les exigences requises et le processus d'admission qui comporte des épreuves écrites et orales.

Plus d'information en flashant le QR code ou en cliquant sur ce lien, puis en ouvrant l'onglet Conditions d'admission.

1.4.3. Admission sur dossier

En l'absence d'un des titres reconnus pour l'admission, il est possible d'accéder à la formation par le biais d'un dossier, pour autant que les conditions requises soient complétées.

Plus d'information en flashant le QR code ou en cliquant sur ce lien, puis en ouvrant l'onglet Conditions d'admission.

1.5. Informations importantes à propos des langues

Dans le domaine des langues, les étudiant·e·s doivent attester, au minimum, d'un niveau B2 en allemand jusqu'au 31 juillet qui suit leur entrée en formation, sous peine d'arrêt administratif de la formation et d'exmatriculation.

Les candidat·e·s ayant obtenu une note de 4.0 ou plus pour la discipline Allemand dans le cadre de leur certificat de maturité gymnasiale suisse, du certificat d'examen complémentaire de la Commission suisse de maturité (Passerelle DUBS) ou de la maturité spécialisée, orientation pédagogique (MSOP), sont dispensés de fournir le certificat B2 en allemand.

En ce qui concerne l'anglais, si cette discipline figure au profil optionnel, le niveau B2 est exigé jusqu'au 31 juillet qui suit l'entrée en formation ou maturité gymnasiale bilingue français / anglais ou allemand / anglais, sous peine d'arrêt administratif de la formation et d'exmatriculation.

La liste des certificats autorisés se trouve en flashant le QR code ou en cliquant sur ce lien, puis en ouvrant l'onglet Conditions d'admission.

1.6. Concours d'entrée

Lorsque la capacité maximale d'accueil est dépassée, un concours d'entrée est organisé dans le courant du printemps. Toute personne admissible y est soumise, quel que soit l'état d'obtention du titre d'accès à la formation.

1.7. Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La procédure de VAE vise à prendre en compte les connaissances, compétences et aptitudes correspondant à celles normalement acquises durant la formation visée, mais acquises de manière non formelle avant celle-ci. Une dispense partielle du programme

d'études peut être accordée. Cette dispense correspond au maximum à 60 crédits ECTS du plan d'études de la formation en enseignement primaire.

1.8. Structure et organisation de l'année de formation

La formation primaire préconise le modèle d'alternance intégrative en postulant que le développement professionnel se conçoit dans deux lieux, l'établissement de formation et le lieu de travail, qui contribuent tous les deux à faire évoluer les apprentissages théoriques et pratiques.

Ainsi, la structure d'une année académique est planifiée en alternant temps de cours académique et temps de pratique professionnelle.

La formation comprend également, une fois par année de formation, une semaine particulière prévue sous la forme d'un camp de quelques jours, durant lesquelles les étudiant·e·s expérimentent la vie en communauté.

La structure et organisation de l'année de formation : calendrier général 2026-2027 est disponible en flashant le QR code ou en cliquant sur ce lien, puis en ouvrant l'onglet Description de la formation.

1.9. Cursus bilingue / Bilingualer Studiengang

Un « cursus bilingue / Bilingualer Studiengang » est mis conjointement sur pied par la HEP-BEJUNE et la PHBern. Il inclut les langues des deux régions linguistiques et prépare les futurs diplômées et diplômés à un enseignement de l'allemand et du français dans les écoles monolingues et bilingues.

Les cours sont dispensés pour moitié en français à la HEP-BEJUNE (site de Delémont) et pour moitié en allemand à la PHBern (Berne).

Dans le domaine des langues, les étudiant·e·s germanophones doivent attester, au minimum, d'un niveau B2 en français jusqu'au

31 juillet qui suit leur entrée en formation, sous peine d'arrêt administratif de la formation et d'exmatriculation. Les étudiant·e·s francophones suivent les éléments mentionnés sous le point 1.5.

Plus d'informations sont disponibles sur ce lien ou en flashant le QR code.

2. Référentiel de compétences

La formation s'est doté, en 2026, d'un outil d'accompagnement ambitieux visant une compréhension des enjeux de la formation ainsi que le développement des compétences professionnelles, en faisant évoluer le précédent référentiel de compétences.

Ce référentiel décrit la complexité des compétences nécessaires à la pratique enseignante et s'appuie sur la réalité de la pratique enseignante primaire.

Il est composé de dix compétences, chapeautées par trois domaines de la formation professionnelle.

Domaine 1

Conception, conduite et évaluation de l'enseignement-apprentissage



Prendre en compte la **diversité**



Penser, établir et faire évoluer un **cadre de travail** clair qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie



Concevoir, **planifier** et mettre en œuvre des dispositifs d'enseignement-apprentissage



Évaluer la **progression** des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et compétences

Domaine 2

Développement d'une posture réflexive



S'engager dans une démarche de **développement professionnel et d'apprentissage**



Agir de façon **éthique et responsable** dans l'exercice de ses fonctions



Se positionner en tant qu'**interprète critique** d'objets culturels et de savoirs



Communiquer de manière appropriée dans les différents contextes de la profession

Domaine 3

Développement professionnel et coopération avec les partenaires



Collaborer avec l'équipe pédagogique pour favoriser l'action éducative



Travailler à la réalisation des finalités éducatives de l'école avec l'ensemble des **partenaires** concernés

Le référentiel de compétences sert de guide pour l'élaboration des plans cadres, plans cours et des dispositifs évaluatifs ainsi qu'à la mise en place des Carrefours d'intégration.



Le document complet est disponible en flashant le QR code ou en cliquant sur ce lien, puis en ouvrant l'onglet *Description de la formation*.

3. Programme de formation

3.1. Piliers et finalités de formation

Quatre piliers visant chacun des finalités différentes sont convoqués dans la formation. Ces domaines de formation concourent au projet de formation professionnelle à l'enseignement.

- **La formation académique** permet à l'étudiant·e de s'approprier différents objets de savoirs liés à l'enseignement, ses contenus et ses actrices et acteurs.
- **La pratique professionnelle** permet d'expérimenter et exercer les compétences du référentiel dans différents degrés primaires.
- **La formation *à et par* la recherche** vise à se former *à et par* la recherche en sciences de l'éducation.
- **Le développement de la personne** tend à développer des capacités transversales telles que communication, collaboration, créativité, réflexivité et sens critique.

3.2. Plan de formation

Les 180 ECTS sont répartis comme ci-dessous, durant les six semestres de formation (S1 – S6), en différentes unités de formation (UF).

L'étudiant·e choisit trois des quatre disciplines optionnelles. L'une d'entre elles est étendue, à l'exception de L3 – anglais, en 2e et 3e année de formation.

Disciplines	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Formation académique						
Tronc commun						
Sciences de l'éducation	2 + 2	2 + 2	2	2 + 2	3	3
Pédagogie inclusive	2	-	-	2	-	2

Formation générale	-	-	-	2	2	-
Didactique de l'éducation numérique	-	1	2	-	1	-
Didactique des Langues	1		1		-	
Didactique du Français	2	2	2	1	-	3
Didactique de l'Allemand	2	2	2	1	2	-
Didactique des Mathématiques et Sciences de la nature (MSN)	1		-		-	
Didactique des Mathématiques	2	2	2	1	3	-
Didactique des Sciences de la nature	2	-	-	2	-	2
Didactique des Sciences humaines et sociales (SHS)	1		-		-	
Didactique de l'Éthique et cultures religieuses	2	-	-	-	-	1
Didactique de la Géographie	-	1.5	2	-	-	2
Didactique de l'Histoire	-	1.5	2	-	2	-
Disciplines optionnelles						
1re option à choix Didactique de l'Anglais Didactique des Activités créatrices, visuelles et manuelles (ACVM) Didactique de la Musique	2	2	2	-	2	-

Didactique de l'Education physique (EPS)						
2e option à choix Didactique de l'Anglais Didactique des Activités créatrices, visuelles et manuelles (ACVM) Didactique de la Musique Didactique de l'Education physique	2	2	2	-	2	-
Option étendue à choix Didactique des Activités créatrices, visuelles et manuelles (ACVM) Didactique de la Musique Didactique de l'Education physique	2	2	2	2	2	2
Pratique professionnelle						
Pratique professionnelle	8		15		19	
APP	1		1		1	
Formation à et par la recherche en sciences de l'éducation						
Recherche	-	2	3	-	-	-
Mémoire de Bachelor	-	-	-	2	-	6
Développement personnel						
Développement personnel (DEV)	4		3		-	-

3.3. Formation académique

Chaque unité de formation est planifiée par le biais d'un plan cadre, qui décrit les caractéristiques générales et pérennes de l'UF.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la HEP-BEJUNE, en cliquant sur les liens ci-dessous ou en flashant le QR code.

Documents plan cadre HEP1

Documents plan cadre HEP2

Documents plan cadre HEP3

Les UF sont ensuite détaillées et précisées par le biais d'un plan de cours, disponible uniquement avec un compte hep-bejune.ch.

Il est possible, après connexion, de les trouver en cliquant sur les liens ci-dessous ou en flashant le QR code.

Plans de cours HEP1

Plans de cours HEP2

Plans de cours HEP3

3.4. Pratique professionnelle

Selon la terminologie et les exigences définies par la CDIP, en tant que Haute Ecole membre du CAHR, la HEP-BEJUNE connaît trois types de stage :

- le stage d'observation,
- le stage en responsabilité partagée,
- le stage en responsabilité.

3.4.1. Types de stage dans la formation

Le dispositif de formation comprend neuf périodes de stage, de durées différentes, réparties selon la typologie définie par le CAHR :

Type de stage	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2
Observation									
Responsabilité partagée									
Responsabilité									

3.4.2. Stage d'observation

Durant le stage en observation, l'étudiant·e comprend le fonctionnement de l'enseignement, de la classe, de l'école du point de vue de l'enseignant·e et non plus uniquement du point de vue de son vécu en tant qu'élève. Elle ou il observe l'enseignant·e expérimenté en activité et l'assiste progressivement dans son activité d'enseignement. Il s'agit d'une entrée dans le métier.

3.4.3. Stage en responsabilité partagé

Les stages en responsabilité partagée permettent à la cohorte estudiantine sous la responsabilité d'une formatrice ou d'un formateur en établissement (FEE) de travailler les objets d'apprentissages des élèves, de leur évaluation et de la gestion de classe. L'étudiant·e contribue à des enseignements dispensés par la ou le FEE (co-enseignement, préparation de certains moments du cours, etc.) et dispense soi-même certains cours auxquels la ou le FEE assiste ou non. Finalement, les stages en responsabilité

partagée amènent l'étudiant·e à appuyer la praticienne ou le praticien formateur dans les tâches liées au fonctionnement de l'école (relations avec les parents, collaboration avec d'autres enseignant·e·s, avec la direction, participation à des réseaux, etc.).

3.4.4. Stage en responsabilité

Ces temps de formation conduisent l'étudiant·e à assumer la responsabilité des apprentissages des élèves, de leur évaluation et de la gestion de classe pour une période de stage. De plus, il est attendu qu'elle ou il assume les tâches liées au fonctionnement de l'école (relations avec les parents, collaboration avec d'autres enseignant·e·s, avec la direction, participation à des réseaux, etc.).

Durant les stages en responsabilité, chaque étudiant·e bénéficie de la formation dispensée par deux FEE *mentor* et deux FHEP qui assistent à certaines interventions données par la ou le stagiaire, la ou le forment à l'analyse de leur pratique et contribuent à l'évaluation du stage.

3.5. Carrefours d'intégration

Dans le but de renforcer la formation en alternance et le processus d'intégration des compétences professionnelles, la pratique professionnelle est soutenue par un dispositif de Carrefours d'intégration, temps de formation durant lequel différents actrices et acteurs de l'école sont mobilisés autour d'une même thématique.

En fonction du sujet traité, une équipe de formatrices et formateur HEP, des membres du corps enseignant, des personnes engagées dans la recherche ou d'autres intervenant·e·s du champ éducatif interviennent dans un temps de préparation et d'exploitation de la pratique professionnelle vécue par les étudiant·e·s.

Les thématiques se trouvent à l'interface entre le plan de formation, le référentiel de compétences, la professionnalisation des étudiant·e·s et le terrain scolaire.

Chaque année de pratique professionnelle comporte trois carrefours, encadrant chaque stage.

S	Carrefours	Thématiques
1	Carrefour 1 Entrer dans la formation	Compétences enseignantes Découverte du Plan d'études romand (PER)
	Carrefour 2 Construire la communication	Communication Formulation de consignes
2	Carrefour 3 Enseigner et apprendre	Diversité des postures dans l'enseignement-apprentissage
3	Carrefour 4 Préparer l'enseignement et évaluer	Conception et structure de la séquence d'enseignement-apprentissage Evaluation des apprentissages
4	Carrefour 5 Vivre l'altérité	Pluralité de la classe Pluralité des cultures
	Carrefour 6 Reconnaitre et valoriser la diversité	Différenciation pédagogique
5-6	Carrefour 7 Adopter une posture de recherche	Partage d'expérience sur la recherche en éducation Valorisation des mémoires professionnels
	Carrefour 8 Conduire la classe et gérer l'administration	Conduite de la classe Gestion administrative
	Carrefour 9 Poursuivre son développement professionnel et coopérer	Permanence / changement Innovation

Tableau 1 : Présentation chronologique des carrefours et des thématiques.

3.6. Formation *à et par* la recherche en sciences de l'éducation

Durant les trois années de formation, les étudiant·e·s suivent une formation académique *à et par* la recherche en sciences de l'éducation, qui les amènera à la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Cette exigence pour obtenir le diplôme d'enseignement en formation primaire est complétée individuellement par chaque étudiant·e, qui bénéficie d'un accompagnement personnalisé sous la direction d'une formatrice ou d'un formateur HEP.

Il s'agit de rendre compte d'une démarche de recherche en utilisant des méthodes et des outils scientifiques. La production d'un mémoire s'effectue durant la dernière année de formation sur la base d'un canevas réalisé durant l'année précédente. Ce travail de recherche témoigne de la capacité à cerner et formuler une problématique de recherche en relation avec la pratique professionnelle, à élaborer une méthodologie scientifique, à recueillir et à analyser des données de recherche tout en donnant sens aux résultats obtenus. L'originalité de la contribution et la rigueur du processus sont habituellement une condition requise.

3.7. Développement de la personne (DEV)

Par le biais de différentes activités pédagogiques, telles qu'ateliers, camp, spectacles, médiation ou animation culturelle à l'intention de classes, les étudiant·e·s développent leur capacité à s'exprimer artistiquement.

Ces expériences permettent de développer une meilleure compréhension des différents langages utiles à l'expression sous toutes ses formes et contribuent à l'ouverture culturelle.